

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 112 accordant un congé de convalescence d'un mois à Yacin Aboubaker.

n° 112

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
24 janvier 1949

Numéro JO  
n° 1 du 31/01/1949

Date du numéro  
31 janvier 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable a la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu**les arrêtés n° 236 du 15 mars 1945 et 116 du 8 février 1947 relatifs à l'Organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis

**Vu**le certificat de visite n° 1 délivré par le Conseil de santé en date du 11 janvier 1949

Sur proposition dn cbef du service de santé.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Un congé de convalescence d'un mois à solde entière, pour en jouir à Diré-Daoua (Ethiopie), est accordé à Yacin Aboubaker, commis administratif, 18° échelon, au service de l'enregistrement.

#### Art. 2

— La présente décision, qui aura effet pour compter de la date de sa parution, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.**